REGLEMENT INTERIEUR
CHAMPIONNAT DES CLUBS PROVENCAL 2021

Ce règlement intérieur est en complément au règlement national.

Article 1 : Le championnat des clubs Jeu Provençal (CDC-JP) se déroule par équipes composées de joueurs d'un même club ou d'une entente
L'inscription est soumise à un montant d'engagement de 8€00 par équipe pour la saison 2021.
Ce championnat est géré par la commission compétition sous le contrôle du Comité départemental.

ENTENTE : REGLEMENT FEDERAL

Par dérogation au règlement national, il sera autorisé la possibilité d'inscrire au championnat départemental des clubs CDC-JP une entente de deux clubs maximum.
Cette possibilité n'a pas un caractère général mais devra correspondre à une demande circonstanciée des clubs intéressés auprès du Comité.
La décision d'acceptation ou du refus est du seul ressort du Président du Comité.
Après avoir tenu compte du périmètre géographique de la demande (maximum 20 km), la motivation de l'acceptation devra uniquement reposer sur la constatation que les deux clubs sont dans l'impossibilité sportive de pouvoir présenter une équipe à eux seuls
De part son caractère exceptionnel, l'acceptation est valable que pour une année et sera revu tous les ans.

Article 2 :
La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories (jeunes ou seniors).
Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine pouvant être joueur.
Un même club peut inscrire plusieurs équipes

Article 3 : Création d'une entente
1) Pour créer une entente, l'envoi d'un courrier adressé au **Comité Départemental** est obligatoire.
   Celui-ci doit donner comme informations:
   - le nombre de licencié (supposé) de chaque club
   - doit être impérativement signé per les Présidents de clubs concernés. (Noms-Prénoms des Présidents et noms des clubs).
2) Lors d'une création d'une entente de 2 clubs distants au plus de 20 km, n'ayant jamais participé au championnat CDC-JP, celle-ci sera positionnée dans la plus basse division.
3) Lors d'une création d'une entente de 2 clubs, si l'un des 2 clubs participe déjà au championnat celle-ci sera positionnée dans la division du club le mieux classé.
4) Si annulation d'une entente
   a) si les clubs composants l'entente se réinscrivent individuellement, ils seront positionnés dans la division la plus basse.
   b) Si un seul subsiste, il restera dans sa division.

5) Si une entente remporte le titre départemental, celle-ci ne pourra pas participer au régional.

COMPOSITION DES EQUIPES :

Les équipes sont constituées de 6 joueurs + 2 remplaçants (facultatif). Le remplacement éventuel en cours de match peut intervenir en cours de partie. Dans les parties en doublette et triplette, il est possible de remplacer un joueur.
Les membres des équipes peuvent être différents pour chaque rencontre.
La composition (doublette et triplette) sera effectuée librement par le capitaine et portée à la connaissance de l'adversaire après inscriptions sur la feuille de match avant chaque début de partie

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT :

Article 4 :
Ce championnat se déroulera, dans un 1er temps, sur 3 journées fixées par le Comité Départemental qui sont :
1ère journée : dimanche 11 juillet 2021
2ème journée : mercredi 14 juillet 2021
3ème journée : dimanche 25 juillet 2021
Journée finale : dimanche 22 août 2021 chez le mieux classé ½ finales : 1er groupe 1 contre 2ème groupe 2
1er groupe 2 contre 2ème groupe 1

Le groupe 1 composé de 5 équipes se déroulera en matchs aller simple, soit 4 rencontres
Le groupe 2 composé de 4 équipes se déroulera en matchs aller-retour, soit 6 rencontres

Chaque journée comporte un match le matin et un autre l'après-midi.
Les horaires seront les suivants :
1er match : 8h30-10h30 pour les doublettes
10h45-12h45 pour les triplettes
12h45-14h15 repas
2ème match : 14h15-16h15
16h30-18h30

Déroulement des rencontres :

Les matchs se déroulent en 2 phases.
1ère phase : 3 doublettes
2ème phase : 2 triplettes

A chaque phase du match sont attribués des points pour les parties gagnées :
- 4 points en doublette
- 6 points en triplette.

Le total est donc de 24 points soit :
1) - 3 doublettes à 4 points = total 12 points
2) - 2 triplettes à 6 points = total 12 points d'où un total de 24 points.
Le total des points pour chaque équipe permet de déterminer un vainqueur tout en permettant le match nul.

Déroulement des parties :
- pour les 3 doublettes, parties en 11 points ou un temps de jeu de 2h00 + 2 mènes supplémentaires.
  En cas d'égalité à l'issue, les points sont partagés (2 points à chaque équipe).
- pour les 2 triplettes, parties en 11 points ou un temps de jeu de 2h00 + 2 mènes supplémentaires.
  En cas d'égalité à l'issue, les points sont partagés (3 points à chaque équipe).

Le règlement au temps s'applique : un seul cadre, le but doit être à 50cm de la ligne de cadre et à 2m
En profondeur de la ligne de fond de jeu.

Pour effectuer un classement au fil des matchs, il est alors attribué à chaque équipe :
- 3 points pour une victoire
- 2 points pour un match nul
- 1 point pour une défaite
- 0 point pour un forfait

En cas d'égalité, voir article 12 du CNC-JP janvier 2021

FORFAIT : une amende de 70€ par match sera attribuée à l'équipe forfait.
1er match forfait = 70€
2ème match forfait = 70€
Le forfait général intervient au bout du 3ème forfait = 350 €.
Le vainqueur de match par forfait se verra attribuer 3 points et un goal-average de + 13

De plus, dans le cas où le responsable de l'équipe forfait n'a pas prévenu le responsable de la compétition (ou par défaut, le Président de la commission des compétitions) et le correspondant de l'équipe adverse, la pénalité financière sera majorée de 50€00.

Article 5 :
Le club qui reçoit est chargé de fournir un arbitre officiel ou à défaut nommer un représentant, **ne pouvant être joueur dans aucune équipe.**
En cas d'infraction, le club recevant aura match perdu avec 0 pt et une amende de 50€00.

L'arbitre ou son représentant devra inscrire bien lisiblement en verso de la feuille de match, son nom, prénom et N° de licence et signer. Il devra vérifier si la feuille de match est bien remplie, bien lisible sinon le club encoure une amende de 10€. Il n'y aura plus d'avertissement gratuit au préalable.
Il doit : - constituer et afficher le jury (composé de l'arbitre et des 2 capitaines)
- vérifier la tenue vestimentaire des joueurs
- est habiliter pour attribuer les terrains.

Le Président du club recevant (ou son représentant) doit communiquer le résultat au référent dès la fin de la rencontre par téléphone, (laisser message ou mail en cas d'absence), par mail ou par SMS dès la compétition terminée.

Tout club recevant n'ayant pas donné les résultats avant 20h30 sera pénalisé de 10€00.
Le club recevant est chargé d'envoyer la feuille de match dans les 48h suivant la compétition, (tout retard amènera une amende de **10€00** aux coordonnées suivantes :

à Hervé CHAGNOLEAU (responsable CD de la compétition)

-résultats : 05 65 35 19 63 / 06 79 72 60 50 / MAIL : ugomadom@orange.fr
-envoi par courrier : chez Hervé CHAGNOLEAU, Ginard, 46310 Peyrilles

Article 6 : REPRESENTATIVITE DU CLUB-TENUE VESTIMENTAIRE **VALABLE EN PHASE DE GROUPES**
Haut obligatoire (avec obligation de couleur dominante) portant l'identification du club y compris pour les Têtes à têtes pendant les phases de groupes. Le port de la publicité est autorisé selon les textes en vigueur.

POUR LE LOT, cette année encore, nous tolèrerons une légère différence sur l'habillement d'une équipe (un détail, un liseré, une marque différente mais discrète) la couleur dominante devant être le principal point à respecter.

LE CAPITAINE MEME S'IL N'EST PAS JOUEUR DOIT PORTER EGALEMENT LA TENUE DE SON CLUB (article 9-5 du règlement national CNC-OPEN janvier 2019)
Voir le document sur l'habillement)
Les ententes sont autorisées de porter leur tenue respective même pendant les phases finales.

En cas de forte intempérie, l'arbitre peut réunir le jury pour décider de la tenue vestimentaire.

Article 7 :
En cas d'intempéries ne permettant pas de terminer le match au-delà du délai réglementaire d'une heure, Deux possibilités :
1 L'interruption a lieu avant que la phase des doublettes soit terminée : la rencontre est reportée et doit être rejouée.
2 L'interruption a lieu pendant la phase des triplettes, le score final de la rencontre sera acquis après la phase des doublettes.

Article 8 :

Si la feuille de match est signée par les deux capitaines et l'arbitre, il n'est plus possible de porter réclamation même par écrit.
En cas de réclamation, le plaignant doit contacter le référent de la compétition le soir même suivi de l'envoi d'un courrier dans les 48 heures (cachet de la poste faisant foi) ou par mail (étant plus rapide).

Charges du club organisateur :

Le club organisateur se doit de procéder au traçage des jeux (24m x 4m), d'assurer la transmission des résultats au référent, de régler les frais d'arbitrage.
Le club n'est pas dans l'obligation d'assurer une restauration mais un petit casse-croûte sera le bien venu.

Pour tout manquement aux directives citées ci-dessus, il sera attribué une amende de 10€ et applicable sans avertissement préalable dès la 1ère journée.

Ce présent règlement est adopté exceptionnellement par le Comité de pilotage lors de sa réunion du 12 mai 2021.